

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un accord a été trouvé entre le comité des référendaires, les autorités communales et l'Etat suite au référendum sur le PLQ Cirses.

Les points principaux qui ont été validés concernant le PLQ sont les suivants :

- Inscription d'un phasage dans le règlement prescriptif du PLQ n° 30082 Cirses
- Renforcement de l'indication du nombre de niveaux (de R+3 à R+6 maximum)
- Explicitation du respect impératif de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OBP)

Les conditions fixées dans la délibération du 13 avril 2021 du Conseil municipal seront intégrées dans le règlement final du PLQ.

Cet accord va permettre le lancement prochain de la procédure d'opposition du PLQ des Cirses.

Nous vous prions de noter qu'une annonce à ce sujet sera rendue publique ce soir lors de la séance d'information sur les Grands Esserts.

Nous vous invitons à conserver cette information encore confidentielle jusqu'à ce soir ! D'avance merci.

Avec nos cordiales salutations.